

Les grands sites des nécropoles
Troisième partie :
Les nécropoles de la Haute Égypte méridionale et la Nubie
Les nécropoles des régions périphériques et du Delta

Les questions

Maryvonne Chartier-Raymond

Mercredi 24 mai 2023

L'importance des nécropoles

Les nécropoles sont innombrables et multiples. La forme des tombes varie selon les lieux, les époques et les conditions sociales. Elles peuvent être construites, comme les pyramides, mastabas, en pierre ou en briques ou creusées dans les falaises, hypogées ou caveaux dans le rocher avec ou sans puits. Elles peuvent être aussi de simples fosses dans le désert, avec ou sans cercueil.

Des sépultures, pour qui ?

Les tombes qui nous sont parvenues sont celles qui ont été les mieux bâties et qui sont de vrais monuments. Ce sont les pyramides des rois et les mastabas des nobles de l'Ancien Empire. À partir du Moyen et surtout au Nouvel Empire, même si les tombes possèdent des structures extérieures importantes, elles deviennent aussi de véritables monuments souterrains.

Les plus pauvres membres de la population doivent se contenter d'une fosse non loin du village, avec ou sans cercueil. Très modeste, mais cependant c'est une sépulture où la famille peut déposer de modestes offrandes.

Pourquoi des établissements sans sépultures ?

Il est cependant des établissements qui n'ont pas de sépultures. Quelle en est la raison ? Ces établissements sont en général éloignés de la vallée. De plus, ils sont souvent occupés de façon temporaire et périodique.

Ce sont par exemples les sites à proximité des carrières et des mines. Ils sont dans le désert, éloignés de la Vallée, et peuvent même être situés loin de l'Égypte, au-delà de la mer comme au Sinaï.

Des inscriptions gravées sur les stèles ou sur les parois rocheuses dans les centres miniers, comme en particulier à Maghara et à Sérabit el-Khadim au Sinaï, mentionnent régulièrement et insistent sur le fait que tous les membres des expéditions pour obtenir le cuivre et la turquoise sont rentrés dans la Vallée.

Les croyances, le culte funéraire, l'importance des sépultures

Les nécropoles ne sont pas des lieux oubliés. Ce sont bien au contraire des lieux « vivants », où les prêtres s'activent à accomplir les rites funéraires, où les familles viennent déposer les offrandes pour les défunts, où l'on construit, agrandit, répare de nouveaux monuments funéraires.

Le prêtre funéraire est une institution. Le service est doté de revenus, de terres afin de permettre l'accomplissement sans fin des rites funéraires d'abord par la famille – le prêtre funéraire est en premier lieu le fils aîné – et ensuite les descendants puis par des personnes rémunérées par dotation (rente provenant du revenu d'un champ par exemple).

Le culte funéraire est essentiel à la vie du défunt dans l'au-delà. Il ne peut donc être assuré que si une communauté de vivants est établie à proximité. C'est la raison pour laquelle les établissements temporaires n'ayant pas de population constante ne peuvent pas assurer le fonctionnement d'un tel système. De plus, pour s'assurer d'un service éternel, les Égyptiens ont fait inscrire et représenter le service d'offrande sur les parois de leur tombe et ainsi par la magie le culte funéraire était assuré. Une précaution supplémentaire était pour certains, d'avoir le privilège de posséder un tombeau à proximité d'un temple divin ou royal, et de pouvoir bénéficier d'offrandes.

Une communauté même modeste était suffisante pour assurer le culte funéraire, ainsi par exemple les villages auprès des forteresses ou dans les oasis.

Les pillages des tombes. Par qui ? Pourquoi ?

Malgré le respect porté aux défunts, d'innombrables tombes, si ce n'est toutes, ont été profanées et pillées. En particulier les tombes royales garnies, et même bourrées comme celle de Toutankhamon, de véritables trésors. Qu'elles soient pyramides, ou tombeaux creusés dans les falaises, et malgré les systèmes de protection comme les puits-pièges creusés au milieu des galeries, ou les entrées masquées par des décors, aucune ou quasiment n'a échappé au pillage.

Les richesses immenses accumulées dans les tombes ne pouvaient que tenter une population pauvre, parfois misérable à certains moments de l'histoire égyptienne, d'autant plus qu'un bon nombre d'entre eux avaient travaillé au creusement et à la préparation de ces tombes comme à Deir el-Médineh. Ces trésors étaient leur moyen de survie. Ils pouvaient même être considérés comme la protection venant de l'au-delà, des pharaons du passé.

Les procès

- Les services de police :

Divers services de polices existaient ou ont été instaurées pour poursuivre les pillards de tombes. Un personnage, vivant pendant une période d'anarchie, mais administrateur consciencieux, a fait graver dans sa tombe : «Quand vient la nuit, celui qui dort sur la route me rend grâce, car il est comme un homme en sa maison. La crainte qu'inspirent mes troupes est sa sauvegarde».

Les *nouou* ou chasseurs assuraient par exemple la sécurité des confins désertiques occidental et oriental afin d'éviter les incursions de Bédouins, ils sont représentés toujours accompagnés de leur chien. On voit encore dans le désert environnant Amarna, par exemple, des pistes balisées. Les *meniw tjesenw* au Moyen Empire ont le devoir de protéger les expéditions aux carrières et aux mines. Emploi repris par les *medjai*, nubiens d'origine, qui à la XVIIIème dynastie furent incorporés dans un corps de gendarmes régulièrement représenté utilisant la bastonnade. On les voit aussi gardant palais et nécropoles. Les *saper* étaient chargés d'arrêter ceux qui n'avaient pas payé leurs impôts, et aussi du maintien de l'ordre. La bastonnade est également le moyen de faire respecter leur autorité.

- Les pillages et leurs suites (troc et punitions) :

Un ostracon de Deir el-Médineh, datant de la XXe dynastie nous donne un exemple de troc funéraire (post pillage ?). Un cercueil est évalué à 25 ½ deben de cuivre. Pour l'obtenir l'acheteur va devoir rassembler par exemple deux chèvres, un porc et deux bûches de bois, (qui sont peut-être des matières premières pour la fabrication des cercueils), une autre possibilité est de trouver des objets ou des chutes de cuivre dont la valeur en deben est équivalente. (Ostracon Deir el-Medina 73, verso, dans J.J. Janssen, *Commodity Prices from the Ramessid Period*, Leiden, 1975, p. 10).

Plusieurs papyrus qui nous sont parvenus, comme le Papyrus Abbott (au British Museum) ou le Papyrus Léopold II aussi dénommé Papyrus Amherst-Léopold si l'on prend en compte la partie du Papyrus acquise par J.-P. Morgan (aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire à Bruxelles), relatent les procès de pillards de tombeaux et leurs punitions.

Nous savons ainsi par eux par exemple que parmi des vols de tombes de la fin du Nouvel Empire, celui de la tombe de Sebekemsaf, roi de la XVIIe dynastie, a rapporté aux voleurs 160 dében d'or (soit environ 14,4 kg), ou que le pillage de la tombe de la reine Taset-néfrou (une des épouses de Ramsès III), les voleurs furent arrêtés en possession de 236 dében, (soit presque 21,5 kg d'or, d'argent et d'électrum).

La punition pour le pillage d'une tombe était la mort par le supplice du pal.

- Qui sont les pillards de tombes :

Les pillards de tombes ne sont pas des bandits étrangers, mais sont en majorité des ouvriers locaux qui ont travaillé dans les tombes ou dans la région thébaine.

Pour protéger les corps de leurs pharaons, les Égyptiens de l'époque tardive ont rassemblé les momies démunies de leurs parures dans de simples sarcophages en bois et les ont déposés ensemble, littéralement entassés dans la tombe TT 320 (datant de la XXIème dyn.) à Deir el-Bahari. Ironie du destin, la cachette fut découverte en 1870 par les trois frères Abd el-Rassul, membres de la célèbre famille de pilleurs modernes.

Conclusion :

Ces tombes que les grandes croyances funéraires de l'époque pharaonique avaient conçues, n'ont pas échappé à la cupidité des hommes, quoique ceux-ci aient peut-être eu l'excuse du désir de sortir d'une vie misérable.

Cette triste situation ne s'est malheureusement pas arrêtée à l'antiquité. Aujourd'hui encore, les pillages continuent, commis peut-être par les descendants des voleurs d'il y a plusieurs millénaires.

Références bibliographiques :

Guillemette Andreu, 'Sobek comparé à un policier', *Livre du Centenaire*, éd. Jean Vercoutter, Cairo, 1980, 198, 3-7.

John Baines, Jaromir Malek, *Atlas of Ancient Egypt*, Phaidon, Oxford, 1984.

Kathryn A. Bard, *An Introduction to the Archaeology of Ancient Egypt*, Wiley Blackwell, 2015.

Jaroslav Cerny, *A community of workmen at Thebes in the Ramesside Period*, Cairo, 1973, 261-84.

Barry J. Kemp, *Ancient Egypt. Anatomy of a civilization*, Routledge, London, New York, 2001.

Jean Leclant, dir., *Dictionnaire de l'Antiquité*, PUF, Paris, 2005.

Bénédicte Lhoyer, Les traces archéologiques des pillages de tombes, *Droit et cultures*, 71, 2016-1, <https://doi.org/10.4000/droitcultures.3719>

Bill Manley, *Historical Atlas of Ancient Egypt*, Penguin, 1996.

George Nagel, Pilleurs de tombes dans l'Égypte ancienne, *Revue de Théologie et de Philosophie*, 21, 1933, 86, p. 42-62, <https://www.e-periodica.ch/cntmng?pid=rtp-003:1933:21::353>

Georges Posener, avec la collaboration de Serge Sauneron et Jean Yoyotte, *Dictionnaire de la civilisation égyptienne*, Paris, Fernand Hazan, 1988.

John Romer, *People of the Nile. A New Light on the Civilization of Ancient Egypt*, London, 1989.

Ian Shaw, Paul Nicholson, *The British Museum Dictionary of Ancient Egypt*, London, 2003.

Toby Wilkinson, (ed.), *The Egyptian World*, Routledge, London and New York, 2010.

Harco Willems, Les nécropoles au Moyen Empire. Des tombes pour l'élite, in *Dossiers d'archéologie*, Hors-série n° 27, Dijon, octobre 2014, p. 44-51.

Jean Yoyotte, 'Un corps de police de l'Égypte pharaonique', *RdE* 9, 1952, 139-51.